

Publié par : juridique
Date de dépôt : 23/06/2025
Date de retrait : 23/08/2025



COMMUNE DE VENELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 17 Juin 2025
à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	27

PRESENTS : FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, PHILIPPE DOREY, CASSANDRE DUPONT, DAVID THUILLIER, BERNARD ROUBY, VALERIE BUSO, DENIS RUIZ, SYLVIE ANDRE, NICOLAS CONRAD, VIRGINIE GINET, ALAIN SOLAZZI, DOMINIQUE ALLIBERT, DAVID FERNANDEZ, GISELE GEILING, BRIGITTE CORDARO, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, JOSEPH TORCHIO, ANNIE MOUTHIER, SYLVIE FEUGA.

POUVOIRS : MARIE-ANNICK AUPEIX A CASSANDRE DUPONT, MARTINE HENON A GISELE GEILING, OLIVIER BRUN A FRANCOISE WELLER, THIBAUT DEMARIA A NICOLAS CONRAD, JEAN-YVES SALVAT A ANNIE MOUTHIER.

ABSENT : LIONEL TCHAREKLIAN.

ABSENT LORS DU VOTE conformément à l'article L2121-14 DU CGCT : ARNAUD MERCIER

Délibération n°

N° D2025-105

Objet

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - CFU 2024 BUDGET VILLE

Exposé des motifs :

En 2022, la commune de Venelles s'est portée candidate à l'expérimentation du CFU ouverte pour les collectivités territoriales et leurs groupements volontaires.

L'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le CFU pour l'ensemble des collectivités au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Le CFU est accompagné d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

Le résultat 2024 pour le budget de la ville dégage un excédent global de clôture de plus de 4, 2 Millions avec les restes à réaliser selon le détail ci-dessous :

	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice 2024
Section de fonctionnement	12 533 361,04 €	11 669 462,32 €	863 898,72 €
Section d'investissement	6 525 964,81 €	7 424 212,37 €	-898 247,56 €

Accusé de réception en préfecture
613-211301130-20250623-DM2025-10505
Date de réception préfecture : 23/06/2025

	Résultat de l'exercice 2024	Report de l'exercice N- 1 (2023)	Résultat Global 2024
Section de fonctionnement	863 898,72 €	4 221 926,76 €	5 085 825,48 €
Section d'investissement	-898 247,56 €	-421 100,54 €	-1 319 348,10 €
soit un excédent Global de clôture de			3 766 477,38 €

	Recettes	Dépenses	Solde des RAR 2024
Restes à Réaliser 2024 reportés en 2025	1 764 827,68 €	1 251 550,49 €	513 277,19 €
soit un excédent Global de clôture avec les RAR de	4 279 754,57 €		

Visas:

Où l'exposé des motifs rapporté ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14, L2121-31,

Vu l'article 242 de la loi de finances 2019 modifié,

Vu l'article 205 de la loi de finances 2024,

Vu la délibération D2022-162 en date du 29 novembre 2022 relative à l'expérimentation du compte financier unique,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE VOTER** le Compte Financier Unique (CFU) 2024 du budget principal de la ville.
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs au CFU 2024.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOIX EXPRIMÉES

24 VOIX POUR : Françoise WELLER, Alain QUARANTA, Marie SEDANO, Philippe DOREY, Cassandre DUPONT, David THUILLIER, Marie-Annick AUPEIX, Bernard ROUBY, Valérie BUSO, Denis RUIZ, Sylvie ANDRE, Nicolas CONRAD, Virginie GINET, Dominique ALLIBERT, Martine HENON, David FERNANDEZ, Thibault DEMARIA, Brigitte CORDARO, Jean Charles FIARD, Christiane TCHAREKLIAN, Alain SOLAZZI, Gisèle GEILING, Olivier BRUN, Joseph TORCHIO.

3 ABSTENTIONS : Annie MOUTHIER, Jean-Yves SALVAT, SYLVIE FEUGA.

Françoise WELLER
1^{ère} adjointe au Maire Ville de Venelles
Déléguée à la Culture, l'animation et le Patrimoine
La protection animale et la proximité



[Signature]

Certifié affiché du au

Le directeur général des services,
Philippe SANMARTIN

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20250623-DM2025_0105-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2025